L'ABEILLE.

Journal paraissant tous les jours, par P. [illegible]

NOUVELLE-ORLEANS.

Jeudi, 11 *Décembre* 1828.

Passage [illegible] United States, capitaine Coughead, arrivé hier [illegible], n'a mis que 16 heures pour se rendre de Charleston à la Balize. [illegible] n'ont pas pu arriver les [illegible] journaux apportés par ce batiment. [illegible] quelques avons reçus ne vont que jusqu'au 22 Novembre, et ne contiennent pas de [illegible] d'Espagne plus récentes que celles que nous avons publiées hier.

Le navire Cavalier, du Hâvre, est également arrivé dans la rade ; il part [illegible] Dates de France, par ce navire, vont jusqu'au 8[illegible]

LEGISLATURE D'ETAT.

Chambre des Représentans.

SEANCE DU MARDI 9 DECEMBRE 1828.

Présidence de M. A. B. Roman.

M. Murian, au nom du comité chargé d'examiner la pétition de M. [illegible], présente un bill en faveur de ce pétitionnaire.

M. Patin, au nom du comité auquel avait été référé la pétition du sieur Aldebert, mécanicien, demandant un brevet d'invention, présente également un bill en faveur de ce pétitionnaire.

M. Murian introduit le Bill annoncé par lui pour modifier l'article [illegible] du Code civil. — Seconde lecture à demain.

M. Waggaman présente une pétition d'un grand nombre d'habitans, demandant la permission d'établir une loterie, à l'effet de créer certaines sommes destinées à bâtir un Temple. — Renvoyé à un comité spécial, composé de MM. Waggaman, Bienvenu et Richardson.

M. Murian propose une résolution tendant à autoriser le comité d'Instruction publique à s'enquérir de l'emploi qui a été fait des fonds de l'Ecole, et à faire un rapport à la Chambre sur cet objet. — Adopté.

M. Lanfredin, au nom du comité d'Entêtement, rapporte comme dûment corrélé l'acte pour venir au secours de la veuve et des héritiers de Nathaniel Evans. — Ce rapport est adopté, et le bill signé par l'Orateur.

Un message du Sénat annonce qu'il a trouvé dûment corrélé le bill ci-dessus, et qu'il a été signé par le Président.

M. Landry propose un bill pour la nomination d'un juge de paix spécial, pour la banlieue supérieure de la ville de la Nouvelle-Orléans. — Seconde lecture à demain.

L'ordre du jour est :

1°. Deuxième lecture de l'acte établissant [illegible] de contribution de [illegible] cents, sur tout citoyen libre et blanc de 21 ans [illegible] requeyrée au premier Lundi de Janvier 1829.

[illegible] lecture de l'acte pour [illegible] Sr. et Sr. sect. d'un acte intitulé [illegible] pour rappeler certaines actes y [illegible] et pour d'autres objets. — Ces deux bills ont été ainsi intitulés :

[illegible] pour amender les divers actes relatifs [illegible] dans la province de la Nouvelle-Orléans, et pour d'autres objets. — Ces deux bills, ainsi amendés, ont adoptés.

[illegible] pour autoriser le gouverneur à [illegible] commissaires pour [illegible] de démarcation à ouvrir entre [illegible] le Territoire d'Arkansas, [illegible] la Chambre, qui en [illegible] spécial. — Après un laps de [illegible] la considération ultérieure est [illegible] à demain.

[illegible] demande et obtient pour [illegible] un congé de quinze jours.

[illegible] lecture de Rapport spécial [illegible] des ouvriers dans [illegible] après [illegible] pour [illegible] adopté.

[illegible] pour [illegible] à payer [illegible] la banlieue supérieure de la ville de la Nouvelle-Orléans. — Seconde lecture à demain.

L'ordre du jour est :

1°. Deuxième lecture de l'acte établissant [illegible] de contribution de [illegible] cents, sur tout citoyen libre et blanc de 21 ans [illegible] requeyrée au premier Lundi de Janvier 1829.

[illegible] lecture de l'acte pour [illegible] Sr. et Sr. sect. d'un acte intitulé [illegible] pour rappeler certaines actes y [illegible] et pour d'autres objets.

[illegible]